



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseiller excusé et non représenté : 1
Conseiller ne prenant pas part au vote : 1

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kevin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre.

Conseillers excusés et représentés (4) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre
RENIER Laura	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique

Conseiller excusé et non représenté (1) :

AUGUY-PERIE Nathalie

Conseiller ne prenant pas part au vote (1) :

TEYSSÉDRE Christian

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-084 – Compte Financier Unique 2025 – Parcs de Stationnement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, R2221-60 et R2221-98 ;

Considérant ce qui suit :

Le Compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable. Il remplace le compte administratif, auparavant établi par l'ordonnateur, ainsi que le compte de gestion, produit par le comptable public.

Le CFU poursuit plusieurs objectifs :

- renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes grâce à une meilleure fiabilisation des données ;
- simplifier les processus entre l'ordonnateur et le comptable ;
- permettre une production entièrement dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.

En rapprochant les données comptables et budgétaires au sein d'un document unique, le CFU vise à offrir une vision plus claire et plus complète à l'assemblée délibérante.

Présenté chaque année au conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné, le CFU donne lieu à un vote d'approbation. Ainsi, le conseil municipal de la ville de Rodez est appelé à se prononcer sur les comptes du budget principal ainsi que sur ceux de ses deux budgets annexes : les parcs publics de stationnement et la cuisine centrale.

Le contexte réglementaire

L'obligation du Compte financier unique (CFU) s'inscrit dans la réforme de la gestion financière des collectivités territoriales.

Pour la commune de Rodez, l'année 2025 est la 3^{ème} année où les comptes sont présentés en version CFU. Le CFU est un document très complet et approfondi.

Un sommaire détaille les différents états budgétaires, comptables et financiers répartis sur plusieurs grands blocs, dont :

- Les informations générales et synthétiques, dont notamment : le détail des restes à réaliser, le compte de résultat, le bilan comptable synthétique.
- L'exécution budgétaire, avec des vues d'ensemble et détaillée des sections d'investissement et de fonctionnement ;
- Les états financiers, avec le compte de résultat d'exploitation et le bilan comptable mais de manière détaillée ;
- Les états annexés (dont un certain nombre sont sans objet), avec notamment : l'état de la dette, l'état des provisions, l'état du personnel selon les catégories d'emploi, le budget vert.
- Les autres **éléments d'information**

Le contexte économique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique marqué par une stabilisation progressive après les fortes tensions observées ces dernières années. L'inflation, bien qu'en recul par rapport aux pics enregistrés en 2022 et 2023 (**5,2 % en 2022 ; 4,9 % en 2023**), demeure à un niveau relativement élevé, ce qui continue de peser sur les dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, d'alimentation et de charges générales.

La politique monétaire reste globalement restrictive, avec des taux d'intérêt encore élevés malgré une amorce de détente. Cette situation pèse sur les collectivités et l'ensemble de leurs parties prenantes.

Par ailleurs, la croissance économique demeure modérée, dans un contexte international incertain (tensions géopolitiques, volatilité des marchés énergétiques). Ces éléments influencent les recettes des collectivités, notamment à travers leur impact sur l'activité économique et les ressources fiscales.

Le contexte politique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte politique particulier, marqué par la fin du mandat municipal.

Cette période de transition constitue une phase charnière pour la collectivité. Les investissements ont été impactés par ce rythme politique car la ville de Rodez a consacré 2025 à l'aboutissement des projets engagés.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT

Le budget des parcs de stationnement a pour objet la gestion de 4 parkings :

- Le parc de stationnement Foch (400 places – sur 3 niveaux) est géré en régie directe par la Ville de Rodez depuis le 24 février 2003.
- Le parc de stationnement du Foirail (354 places – sur 2 niveaux), en activité depuis le 8 octobre 2013, dispose d'une esthétique soignée dans la conception du bâtiment pour s'intégrer pleinement dans son environnement, et facilite le stationnement dans ce secteur animé par le Musée Soulages, le Multiplex, la Salle des Fêtes, Les Haras, l'Amphithéâtre, le Stade Paul-Lignon.
- Le parc de stationnement des Jacobins (358 places – sur 3 niveaux) a été repris en régie directe depuis novembre 2013. Situé en centre-ville, sous la place Eugène Raynaldy et la halle marchande, ce parking présente un confort d'utilisation et de proximité pour les commerces ainsi que les animations du cœur de ville (marchés, animations estivales, animations de fin d'année...).
- Le parc de stationnement des Remparts (334 places – sur 3 niveaux) a été racheté par la Ville de Rodez le 1er janvier 2019. Cela a permis l'augmentation de l'exploitation du stationnement souterrain en régie directe, offrant ainsi une capacité non négligeable de places de stationnement en hypercentre.

L'ANALYSE BUDGETAIRE DU BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT

VILLE DE RODEZ - PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 011 939,17	1 686 200,00	2 698 139,17	
	Recettes réalisées (1)	B	685 928,72	1 756 831,91	2 442 760,63	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 221 716,10	1 789 220,00	3 010 936,10	
	Dépenses réalisées (1)	E	795 351,76	1 342 006,61	2 137 358,37	
	Restes à réaliser	F	371 600,89	0,00	371 600,89	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-109 423,04	414 825,30	305 402,26	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	209 776,93	103 020,00	312 796,93	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	100 353,89	517 845,30	618 199,19	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-371 600,89	0,00	-371 600,89	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-271 247,00	517 845,30	246 598,30	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les dépenses réalisées sur le Budget des parcs de stationnement au CFU 2025 de manière globale s'élèvent à 2 137 358,37 € contre 2 442 760,63 € de recettes réalisées. Le solde des réalisations est donc de + 305 402,26 € auquel s'ajoute les résultats antérieurs reportés. Le bénéfice **global du budget parcs de stationnement est de + 246 598,30 €**.

Section Fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement se portent à 1 342 006,61 euros en 2025, sont stables (1 329 516 € en 2024, 1397 391 en 2023) et se répartissent comme suit :

- 45 % Charges à caractère général (Chapitre 011) composées essentiellement de taxes foncières et de CFE, de frais liés à l'énergie et aux assurances ;
- 25 % Charges de personnel & frais assimilés composées de 7 personnes travaillant en équivalent temps plein (Chapitre 012) ;
- 1 % Charges financières liées aux intérêts de l'emprunt ;
- 29 % de dépenses d'ordre (dépenses ne donnant pas lieu à décaissement).

Les recettes de fonctionnement de 1 756 831,91 € sont en hausse de 6 % comparées à 2024 (1 657 624€) et sont réparties comme suit :

- 82 % de facturation liées au stationnement ;
- 1 % autres produits (remboursement de frais et d'assurance) ;
- 17 % de recettes d'ordre (recettes ne donnant pas lieu à décaissement).

Répartition des recettes réelles par parking

	Abonnement	Occasionnel	Amodiation	Divers	Total
FOCH	169 546,43	261 322,31		10 537,94	441 406,68
FOIRAIL	110 006,97	288 990,37	19 901,12	3 925,96	422 824,42
JACOBINS	185 333,27	140 049,51		7 764,00	333 146,78
REMPARTS	217 302,93	48 504,35		479,03	266 286,31
Total	682 189,60	738 866,54	19 901,12	22 706,93	1 463 664,19

Les recettes issues des abonnements et des prestations occasionnelles apparaissent globalement équilibrées. Les parkings FOCH et FOIRAIL affichent des performances très proches.

Le parking des Jacobins, en revanche, a été impacté par la création des Halles, qui a entraîné la suppression de certains emplacements et la perte de recettes. Les remparts quant à eux génèrent des revenus de manière plus modérée.

Le taux de réalisation des dépenses réalisées en comparaison au budget 2025 est de 75% en dépenses et 104% en recettes.

Section Investissement

La section investissement en dépenses met en exergue 2 éléments importants :

- **261 200 € de dépenses de travaux de sécurisation du système incendie** des remparts et des jacobins.
- **202 820 € de remboursement d'emprunt.**

Pour information, le capital restant dû s'élève à 805 648 € et l'emprunt arrivera à échéance en 2029.

Les recettes d'investissement du budget des parcs sont composées à 99.57% d'opérations d'ordre, ce sont des écritures comptables sans impact sur la trésorerie.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le CFU 2025 des Parcs de Stationnement.

****** Christian TEYSSERE a quitté l'hémicycle au moment du vote ******

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 31 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :

- approuve le compte financier unique 2025 des Parcs de Stationnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 30 juin 2026
Transmise en Préfecture le 30 juin 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte Financier Unique 2025 - budget annexe parcs publics de
stationnement

Date de décision: 22/06/2026

Date de réception de l'accusé 30/06/2026
de réception :

Numéro de l'acte : DEL2026084

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20260622-DEL2026084-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : DEL2026084x - Flux CFU parcs 2025.xml (

99_BU-012-211202023-20260630-DEL2026084-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DEL2026084 - CFU parcs 2025.pdf (70_DE-012-211202023-20260630-
DEL2026084-BF-1-1_2.pdf)

Délibération Compte Financier Unique 2025 - budget Parcs